

Santé Environnement

3^e plan régional
2017-2021

NORMANDIE

BILAN FINAL



LE PLAN RÉGIONAL SANTÉ ENVIRONNEMENT NORMANDIE (PRSE3)

laboré en 2017 sous l'égide du Préfet de Région, du Directeur général de l'ARS et du Président de Région, le PRSE3 décline le troisième Plan National Santé-Environnement en intégrant les particularités territoriales propres à la Normandie par un état des lieux partagé et une concertation avec l'ensemble des acteurs.

Construit avec l'objectif de réduire les expositions environnementales présentant un risque pour la santé des populations, ce plan couvre un large spectre de problématiques comme la protection de la ressource en eau, l'amélioration de la surveillance de la qualité de l'air extérieur, la qualité de l'air intérieur

des bâtiments, la concentration de radon dans les logements, la lutte contre les espèces nuisibles à la santé, les sites et sols pollués... Ce plan porte l'ambition de rendre chacun acteur de sa santé et de son environnement par la sensibilisation de professionnels et de publics vulnérables, notamment les femmes enceintes ou les jeunes enfants. Il facilite les projets des collectivités visant un urbanisme et un cadre de vie favorable à la santé.

Pour accompagner la mise en œuvre du PRSE3 et informer les contributeurs, un site dédié a été créé : www.normandie.prse.fr. Des newsletters (Les lettres du PRSE3 Normandie) ont également été diffusées.

Le PRSE3 2017-2021 est articulé autour de 5 axes

AXE 2

Améliorer la qualité des eaux destinées à la consommation humaine et littorales

AXE 3

Agir pour des bâtiments et un habitat sains

AXE 1

Agir localement pour un environnement favorable à la santé de tous

AXE 4

Limiter l'exposition à la pollution de l'environnement extérieur et aux espèces nuisibles à la santé humaine

AXE 5

Mieux observer, former et informer pour agir ensemble pour un environnement sain

Le prolongement et la prise en compte des priorités du PRSE3 dans les politiques locales et projets des collectivités, notamment via les contrats locaux de santé, de transition écologique ou plans d'actions en faveur de l'environnement et du développement durable sont des indices de sa réussite.

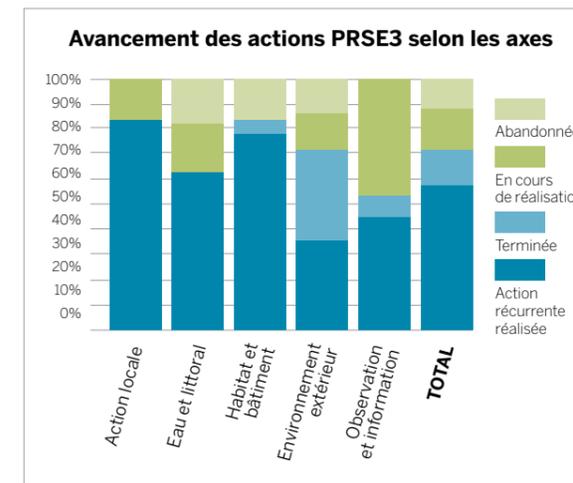
LES PILOTES D'ACTIONS ET LES PARTENAIRES MOBILISÉS

L'action locale et l'implication des partenaires constituent l'épine dorsale du plan. Les actions sont pilotées et mises en œuvre par un grand nombre d'acteurs : services de l'État (Direction départementale des territoires (et de la mer) (DDT(M)), Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL), Éducation nationale...), établissements ou agences publiques (Agences de l'eau

Seine-Normandie (AESN), Agence normande de la biodiversité et du développement durable (ANBDD), Agence nationale des fréquences (ANFR), Établissement public foncier de Normandie (EPFN)...), collectivités, mais également acteurs ou professionnels de santé (mutuelles, réseaux de professionnels de santé) ou encore structures associatives du champ de l'éducation, de la santé, de la culture et de l'environnement.

LES INDICATEURS DE RÉSULTATS : PLUS DE 7 ACTIONS SUR 10 RÉALISÉES

Dès son démarrage, le PRSE3 a été porté par une dynamique soutenue.



Sur les **68 actions** identifiées, **49 (72%)** sont terminées ou réalisées au moins une fois pour les actions récurrentes. C'est le cas notamment des actions de sensibilisation des professionnels du bâtiment, de mobilisation des collectivités, ou d'éducation en santé environnement en direction des jeunes.

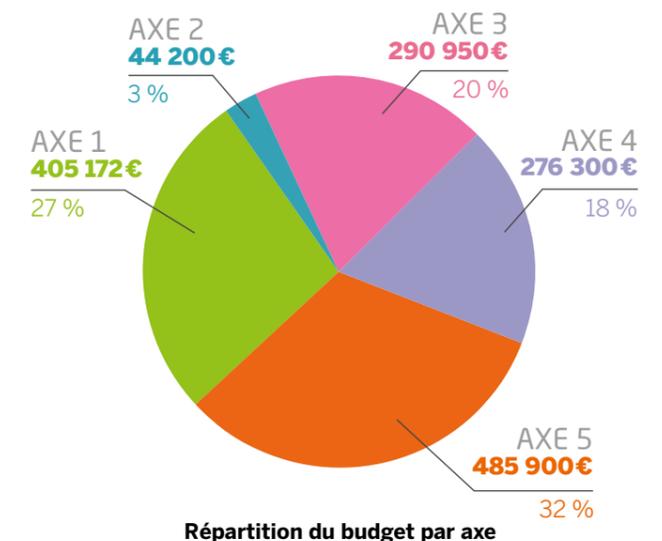
11 actions (soit 16%) restent en cours de réalisation, notamment les actions visant à renforcer la concertation et la cohérence des stratégies d'action en santé environnement au niveau régional. En raison de la crise sanitaire, des actions de formation des professionnels de santé ont été retardées.

8 actions (12%) ont été abandonnées, faute de moyens ou de pilotes d'action, ou jugées non pertinentes (étude de rejets des eaux de thalassothérapie). Par ailleurs, certaines actions ont fait l'objet d'une réponse nationale (portail internet d'informations sur les champs électromagnétiques).

LE BUDGET DU PRSE3 2018-2021

Le budget mobilisé par l'ARS et la DREAL pour la mise en œuvre du PRSE3 s'élève à 1,5 million d'euros sur la période, en augmentation chaque année, excepté en 2020 pendant la crise sanitaire liée au COVID-19. Il ne prend pas en compte les dispositifs de financement de droit commun, programmes de subventions des agences de l'eau, ADEME, ANAH...

Pour la Région Normandie, les financements concernent notamment les politiques suivantes : prévention-promotion santé, aménagement du territoire, mobilité (développement de l'intermodalité, aménagements cyclables...), environnement (dispositifs IDEE...), développement durable, agriculture, jeunesse, lycées...



AXE 1

AGIR LOCALEMENT POUR UN ENVIRONNEMENT FAVORABLE À LA SANTÉ POUR TOUS

Pour agir en faveur d'un environnement et d'un cadre de vie propices à la santé, les citoyens et les acteurs du territoire, au premier rang les villes et les intercommunalités, ont un rôle déterminant à jouer à travers les démarches locales et participatives. Leur mobilisation est conditionnée d'abord par une bonne compréhension et appropriation des enjeux, ensuite par la constitution d'une culture en Santé Environnement partagée.

L'axe 1 compte deux premiers objectifs visant à aménager un environnement et un cadre de vie, mais aussi à adopter des modes de vie et des comportements favorables à l'environnement et la santé qui relèvent notamment du pilotage territorial et des collectivités. L'enjeu est donc de faciliter leurs démarches à travers des actions de l'objectif 3 de cet axe du PRSE3, pilotées ou copilotées par l'ANBDD, PSN, l'ARS et la DREAL.

OBJECTIF - FACILITER LES DÉMARCHES LOCALES ET PARTICIPATIVES

L'ambition affichée est de mobiliser, accompagner et soutenir les élus et acteurs locaux dans une démarche transversale liant la santé et le développement durable dans l'action publique.

PLAIDOYER POUR UNE DÉMARCHE LIANT PROMOTION DE LA SANTÉ ET DÉVELOPPEMENT DURABLE

Avec l'appui des signataires et partenaires du plan régional, et sur la base d'un groupe de travail et des contributions de collectivités lors de deux ateliers (près de 50 participantes), l'Agence normande de la biodiversité et du développement durable (ANBDD) et Promotion Santé Normandie (PSN) ont élaboré :

- Un plaidoyer « [Un territoire durable, une bonne santé](#) » destiné aux élus et techniciens des collectivités en faveur d'une approche croisée santé et développement durable, de leurs politiques, avec des points de repères et des exemples d'actions concrètes portées par des collectivités normandes (diffusion à 2 000 exemplaires).

- [Six fiches-actions concrètes](#) sur le climat, l'aménagement, la mobilité, l'alimentation, les bâtiments et l'économie sociale et solidaire.

- [Des ressources disponibles](#), des synthèses...

- Des présentations de la démarche et des outils lors d'événements partenariaux ou de manifestations régionales (Rencontres normandes du développement durable, Rencontres de la mobilité, Habitat et Qualité de vie, Rencontres de Géographie de la santé, Congrès national du Centre national de la fonction publique territoriale (CNFPT) et SFSP).

SENSIBILISER ET INFORMER

Pour renforcer et faciliter l'information des collectivités et des acteurs locaux, [une newsletter thématique « Santé et Développement durable »](#) est diffusée chaque trimestre auprès de 400 adhérents ainsi que des flashs d'actualités.



DÉVELOPPER LES COMPÉTENCES

Pour soutenir l'appropriation des enjeux et accompagner les acteurs locaux et les collectivités dans les projets, ont été mis en œuvre au cours du plan :

- une formation-action de 5 jours « Changement climatique et santé » à destination d'associations de l'éducation au développement durable ;
- avec l'appui du Centre national de la fonction publique territoriale (CNFPT), 5 webinaires, notamment « Changement climatique et santé », « Solutions concrètes de renaturation pour répondre à des enjeux de santé face aux changements climatiques ».

ACCOMPAGNER LES COLLECTIVITÉS

L'accompagnement s'est déployé sous plusieurs modalités selon les besoins, notamment :

- une grille de questionnaire de projets testée positivement lors de la construction d'un cahier des charges pour un projet d'aménagement durable favorable à la santé ;
- un [kit d'accompagnement](#) au changement mis à jour ;
- un soutien ponctuel des acteurs locaux

(groupes scolaires, élus, révision de charte du Parc naturel régional Normandie-Maine...) ou encore un soutien dans la durée auprès de collectivités pour accompagner les réflexions (PNR Normandie-Maine, restaurant intergénérationnel de Flancourt-Crescy-en-Roumois).

VALORISER ET CAPITALISER

Pour capitaliser les expériences et valoriser les initiatives, une étape du DD tour « Santé Environnement » de l'ANBDD a été créée et organisée avec la collectivité Caen la mer afin de montrer de façon concrète des actions menées par la collectivité (amélioration de la qualité de l'air intérieur dans une école, mobilité active, cadre de vie...).

[Sept fiches](#) « Retour d'expériences » sont déjà rédigées par l'ANBDD et PSN à partir des actions réussies des collectivités.

ZOOM SUR

APPEL À PROJETS ARS-DREAL : LES FAITS MARQUANTS

L'action des collectivités locales est un élément déterminant à l'initiative de projets en faveur de la santé et de l'environnement. Aussi, pour soutenir et accélérer ce mouvement, un appel à projets annuel à l'attention des collectivités a été engagé conjointement par l'ARS et la DREAL dans le cadre du PRSE3. Entre 2019 et 2021, le dispositif a permis de soutenir 25 projets de collectivités.



LES PROJETS

10 dans le Calvados - **7** en Seine-Maritime - **8** dans l'Eure

Les projets ont ciblé des enjeux principalement liés aux mobilités actives, l'alimentation saine et durable, la réduction d'expositions à des polluants de l'environnement, ou encore des projets d'aménagements favorables à la santé.

Les financements ont permis de réaliser des études de diagnostic pour mieux intégrer les questions de santé, des actions d'éducation et de sensibilisation de publics, notamment en direction des jeunes et de publics plus vulnérables, mais également de soutenir l'ingénierie de projets.

AMÉNAGEMENTS FAVORABLES À LA SANTÉ
3 CC de Yvetot, Communes de Le Castellet et de Saint-Marcel

MOBILITÉ ACTIVE
5 CC Bayeux Intercom, PETR Pays de Bray, CC Le Neubourg, communes de Mondeville et Pont-de-l'Arche

ALIMENTATION SAINE ET DURABLE
6 CC Seine Normandie Agglomération, PETR Pays de Bray, communes d'Épron, le Castellet et 2 projets visant plus précisément le gaspillage alimentaire (communes de Moulth-Chichebouville et Rouen)

RÉDUCTION DES EXPOSITIONS
5 CC Normandie Cabourg, Pays d'Auge, communes d'Elbeuf-sur-Seine, Val-de-Reuil, Alizay et Léré

TYPES D' ACTIONS

4 AMÉNAGEMENTS

6 ÉTUDES ET DIAGNOSTICS

10 ÉDUCATION ET SENSIBILISATION À LA SANTÉ ENVIRONNEMENTALE

LES ÉLUS ET LE PRSE 3

Pour apprécier la connaissance des priorités et moyens d'actions du PRSE3 auprès des collectivités normandes et mesurer les dynamiques créées dans les territoires, un questionnaire en ligne a été adressé aux communes et intercommunalités de la région*. Les résultats sur la base de 171 répondants ont livré des enseignements, notamment :

80 % des élus et agents répondants considèrent que la santé environnementale fait partie de leur champ d'actions au regard de leurs compétences et qu'ils peuvent agir.

Concernant le PRSE3, ses priorités et ses moyens d'action au service des collectivités, **80 %** des élus et agents répondants ont indiqué les méconnaître. Toutefois, lorsqu'elles sont identifiées et connues, les actions du plan régional mises en œuvre au profit des collectivités sont jugées plutôt adaptées.

Les territoires ruraux semblent moins bien armés pour mener des projets et portent moins d'actions que les territoires urbains.

Pour mieux prendre en compte les enjeux de santé environnementale, les élus et agents de collectivités répondants souhaiteraient par ordre de préférence :

- avoir connaissance des ressources et des modalités de financements ;
- disposer de données locales sur la santé de la population et l'environnement au niveau des EPCI ;
- disposer d'outils et de guides pratiques opérationnels pour passer à l'action ;
- disposer de retours d'expériences.

* 171 réponses dont 68 % d'élus, provenant de 141 communes, 10 établissements publics de coopération intercommunale (EPCI), pôles d'équilibre territoriaux et ruraux (PETR).

AXE 2

AMÉLIORER LA QUALITÉ DES EAUX DESTINÉES À LA CONSOMMATION HUMAINE ET LITTORALES

Les objectifs prioritaires du plan visent à accompagner les collectivités responsables de la production d'eau potable dans la protection de la ressource et la sécurisation des systèmes d'alimentation en eau potable. Pour les eaux de baignade et le littoral, il s'agit d'améliorer les connaissances, sensibiliser les décideurs et usagers aux enjeux environnementaux et sanitaires, et de mobiliser les acteurs pour mettre en œuvre les plans d'actions des profils de vulnérabilité.

L'axe 2 compte 3 objectifs structurants mis en œuvre par des actions pilotées ou copilotées par l'ARS, la DREAL, l'Agence de l'eau Seine Normandie (ASN), la Direction départementale des territoires et de la Mer (DDTM), la Direction départementale de la protection des populations (DDPP), Direction interrégionale de la mer (DIRM) et les Départements.

OBJECTIF 1 - PROTÉGER LA RESSOURCE EN EAU DESTINÉE À LA CONSOMMATION HUMAINE

ZOOM SUR

RENFORCER LA COHÉRENCE DES DÉMARCHES DE PROTECTION DES CAPTAGES CONTRE LES POLLUTIONS PONCTUELLES ET DIFFUSES

Afin d'améliorer la coordination des acteurs intervenant dans le domaine de la protection des captages, un groupe de travail régional « Protection de la ressource » s'est constitué autour des services de l'État (DDTM, Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture, et de la forêt (DRAAF), DREAL, ARS), les Agences de l'Eau, les départements, la chambre d'agriculture, le Syndicat Départemental de l'Eau (SDE) de l'Orne, le Syndicat Départemental de l'eau de la Manche (SDEAU50), le Syndicat Inter-Départemental de l'Eau Seine Aval (SIDESA).

Au rythme de plusieurs réunions annuelles d'échanges sur les pratiques, l'état d'avancement des démarches, les leviers et les freins, le groupe de travail s'est mobilisé notamment sur :

- > L'élaboration d'une [stratégie régionale](#) de protection des captages prioritaires vis-à-vis des pollutions diffuses ;
- > La valorisation des données sur la qualité de l'eau brute via le développement d'un outil informatique [Neurmandie](#)



reprenant les données de la base nationale ADES et NAIADES.

> Un recensement des actions exemplaires en matière de lutte contre les pollutions diffuses dans la région.

Entre 2018 et 2021, 86 captages ont été protégés par déclaration d'utilité publique (DUP), 21 plans d'actions de lutte contre les pollutions diffuses ont été validés.

Dans l'Eure et en Seine-Maritime, 19 captages ont fait l'objet d'une annexion de la délimitation de l'aire d'alimentation des captages à l'arrêté de DUP en l'absence de délimitation d'un périmètre de protection éloignée.

Enfin, les Conseils départementaux de la Seine-Maritime et de l'Eure ont mis en place un appui aux collectivités, maîtres d'ouvrage sur la mise en œuvre des prescriptions des arrêtés de DUP.

PRÉSERVER LES RESSOURCES EN EAU EN AMÉLIORANT LA GESTION FONCIÈRE

L'Agence de l'Eau conditionne l'aide financière pour une acquisition foncière (aires d'alimentation de captages (AAC) ou périmètres de protection des captages (PPC)) à l'adoption d'une stratégie foncière par la collectivité. En Seine-Maritime et dans l'Eure, plus d'une douzaine de collectivités ont adopté une stratégie foncière, encouragées par l'inscription de cet engagement dans les contrats « Eau et Climat » signés avec l'AESN. Les collectivités sont moins engagées dans les autres départements.

Un accompagnement des collectivités est réalisé par Terre de Liens Normandie, sur la rédaction de leur stratégie foncière. Les différents documents rédigés seront ensuite capitalisés à l'échelle régionale.

ENCOURAGER ET FACILITER LA SENSIBILISATION DU PUBLIC PAR LES MAÎTRES D'OUVRAGE

Le travail de recensement des outils et initiatives locales de sensibilisation du public élaborés par les maîtres d'ouvrage n'a pas pu être réalisé. Les actions se sont portées sur la sensibilisation des maîtres d'ouvrage avec notamment la réalisation d'une [plaquette](#) expliquant la démarche captage prioritaire.

Pour recenser et partager les initiatives locales, l'agence de l'eau Seine-Normandie a publié une note de synthèse et 5 fiches communicantes sur des études de cas « [inspirantes](#) » pour la protection de captages. La DREAL poursuit le travail de capitalisation des actions exemplaires initiées par la Direction régionale et interdépartementale de l'environnement, de l'aménagement et des transports (DRIEAT) - Île-de-France en 2018.

OBJECTIF 2 - AMÉLIORER LA QUALITÉ SANITAIRE DE L'EAU DISTRIBUÉE

RENFORCER LA SÉCURISATION DES SYSTÈMES D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE

Des réunions départementales ont été organisées par l'ARS dans l'Orne, l'Eure et la Seine-Maritime, afin de partager une culture commune et de présenter les outils disponibles, sur le renforcement de la protection physique vis-à-vis des actes de malveillance et plus largement sur le lancement de démarches globales de prévention des risques via l'élaboration des Plans de gestion de la sécurité sanitaire des eaux (PGSSE).

Ainsi, l'accompagnement méthodologique par l'ARS, doublé d'une incitation financière forte par l'AESN, a permis de lancer les premiers PGSSE en 2019 avec des collectivités volontaires dans la Manche et dans l'Eure, puis de développer la démarche dans les autres départements. Entre 2020 et 2021, une trentaine de démarches ont été menées en Normandie.

POURSUIVRE LA SURVEILLANCE DE LA QUALITÉ DE L'EAU VIS-A-VIS DES POLLUANTS ÉMERGENTS PRIORITAIRES ET AMÉLIORER LA PRÉVENTION DES POLLUANTS D'ORIGINE INDUSTRIELLE

En 2020, l'ARS a participé à une campagne nationale des mesures de micropolluants émergents prioritaires dans les eaux distribuées. Ces mesures ont ciblé 120 pesticides, 50 molécules de résidus d'explosifs, le solvant 1,4 dioxane. Le bilan de cette campagne sera accessible dès que possible sur le site de l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail (ANSES).

Par ailleurs, l'ARS a poursuivi la surveillance des concentrations en perchlorate dans les eaux souterraines. Une cartographie régionale des teneurs mesurées a été réalisée. Le [bilan Perchlorate 2019](#) est disponible sur le site de l'ARS.

L'étude de vulnérabilité des captages aux pollutions d'origine industrielle n'a pas été engagée faute de temps et de financements.

OBJECTIF 3 - AMÉLIORER LA QUALITÉ DES EAUX DE BAINADE ET DU LITTORAL

CONFORTER LES RÉSEAUX DE SURVEILLANCE DE LA QUALITÉ DES MILIEUX LITTORAUX ET DES GISEMENTS NATURELS DE PÊCHE À PIED

Pour faire suite au désengagement d'Ifremer des suivis REMI et REPHYTOX, l'ARS, l'AESN et les conseils départementaux ont réorganisé le suivi de la qualité des eaux de baignade et des gisements naturels. [Les résultats des suivis 2021 sont publiés sur le site de l'ARS.](#)

SENSIBILISER LES DÉCIDEURS ET LES USAGERS AUX ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX ET SANITAIRES DU LITTORAL ET AUX LEVIERS D'ACTION

La sensibilisation s'appuie sur des actions de communication ciblées :

> publication d'un flyer sur la qualité microbiologique des baignades et des gisements de pêche à pied de loisir ; animation d'un stand de sensibilisation lors de l'Armada de Rouen 2019 ;

> mise à jour de la [plaquette d'information des élus](#) sur la surveillance de la qualité des eaux de baignade en 2020 ;

> publication des [bilans annuels sur la qualité du littoral](#) (de 2017 à 2021, sauf 2019). Un contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens a été signé en 2019 entre l'ARS et l'Union régionale des CPIE ;

> actions de sensibilisation et de lutte contre les déchets marins sur le littoral telles que les opérations « Rivage propre » dans le Calvados et « Plage vivante » dans la Manche, séminaires techniques « Entretien du littoral et échouages de mammifères marins ».

ZOOM SUR

EXPLOITER ET FAIRE VIVRE LES PROFILS DE VULNÉRABILITÉ DES EAUX DE BAINADE ET CONCHYLICOLES

À l'échelle de la communauté de communes Coutances Mer et Bocage, une démarche de reconquête de la qualité des eaux littorales a été lancée sur les 5 communes du havre de la Sienne. La mise en place d'un comité de pilotage et le recrutement d'un directeur de l'eau en 2017 ont été suivis par l'organisation de groupes de travail. Un comité stratégique du plan d'actions a été présenté en 2019 pour la période 2018-2021. Sur 70 actions élaborées, 50 ont été retenues.



AXE 3

AGIR POUR DES BÂTIMENTS ET UN HABITAT SAINS

Avec près de 80% de notre temps passé dans les espaces clos (logements, bureaux, établissements scolaires...), l'environnement intérieur peut directement porter atteinte à la santé physique, voire même psychique, des occupants dans les situations les plus extrêmes (habitat insalubre). Les moyens d'action relèvent alors de la réglementation sanitaire mais également de la sensibilisation des professionnels et de l'éducation des occupants pour que chacun puisse agir.

L'axe 3 compte 3 objectifs structurants mis en œuvre par des actions pilotées ou copilotées par l'ARS, la DREAL, l'Autorité de sûreté nucléaire (ASN) et Atmo Normandie.

OBJECTIF 1 - RÉDUIRE LES RISQUES POUR LA SANTÉ LIÉS À L'ENVIRONNEMENT INTÉRIEUR DANS LES BÂTIMENTS EXISTANTS



ACCOMPAGNER ET VEILLER À L'APPLICATION DES RÉGLEMENTATIONS (QUALITÉ DE L'AIR INTÉRIEUR, RADON, AMIANTE, LÉGIONELLES...) DANS LES ÉTABLISSEMENTS RECEVANT DU PUBLIC (ERP).

Pour informer et sensibiliser les différents acteurs impliqués dans la mise en œuvre des réglementations en matière d'environnement intérieur (air intérieur, radon, amiante, légionelles), plusieurs modes de communication ont été mobilisés selon les thématiques et le public visé, notamment :

- interventions à des forums ou journées d'information (sur l'amiante Santé au travail - avril 2019, sur [le radon auprès des collectivités et établissements recevant du public - juin 2019](#)),
- organisation de webinaires ([Air intérieur et radon - février 2021](#), [légionelles auprès des bailleurs sociaux et syndicats de copropriétés - novembre 2022](#)),
- diffusion de guides et outils adaptés aux besoins des gestionnaires et propriétaires d'établissements : [guide légionelle](#) à l'attention des bailleurs sociaux et syndicats de copropriétés, [kit d'accompagnement à la mise en œuvre d'une démarche d'évaluation et de gestion de la QAI dans les ERP](#) développé par l'Union Régionale des CPIE de Normandie (URCPIE) (constitués de fiches pratiques et vidéo) ou encore le programme SCOLAIRE (Soutien aux Collectivités pour l'Amélioration de la qualité de l'Air Respiré par les Enfants) développé par Atmo Normandie.

Outre les actions de sensibilisation, l'ARS, la DREAL et l'Autorité de sûreté nucléaire (ASN) ont mené des actions de suivi, d'inspections ou d'accompagnement de l'application des réglementations sanitaires, notamment en cas de dépassement des valeurs de gestion des polluants de l'air intérieur, dont le radon, dans les établissements.

ZOOM SUR

LUTTER CONTRE L'HABITAT INDIGNE

À l'initiative de pôles départementaux de lutte contre l'habitat indigne (PDLHI) et de collectivités telles que Le Havre et Dieppe, des rapprochements ont été formalisés par le biais de protocoles entre l'État, les collectivités concernées et les procureurs de la République. Les actions engagées ont pour but de renforcer le repérage et l'identification des potentiels « Marchands de sommeil » et propriétaires bailleurs indécents qui mettent en location des logements insalubres auprès de personnes vulnérables.

L'association des parquets à l'action des PDLHI menés par les acteurs chargés de la police administrative (préfets/maires/présidents EPCI) favorise la connaissance réciproque des compétences et activités respectives afin d'établir une collaboration dès lors que le parquet envisage d'engager des actions pénales. Une contribution partagée s'opère dans le cadre des enquêtes préliminaires de police judiciaire avec des visites d'inspection et des auditions communes. Quasiment tous les parquets de la région sont parties prenantes : 5 protocoles spécifiques finalisés (Argentan - Alençon - Rouen - Le Havre - Dieppe) et 2 engagements intégrés à des PDLHI (Caen - Evreux). Une demi-douzaine d'affaires font l'objet d'un traitement conjoint (PDLHI/Parquet) pour une activité avérée et/ou suspectée de « Marchands de sommeil ».



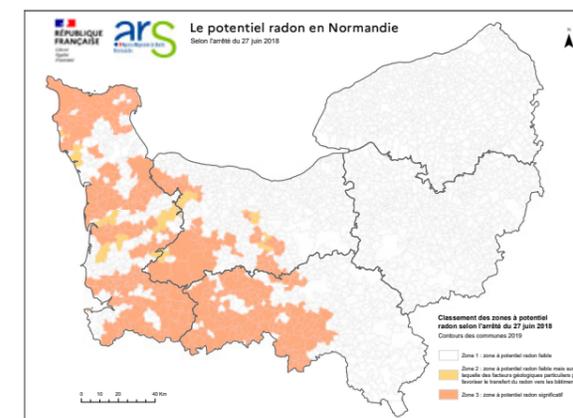
OBJECTIF 2 - PROMOUVOIR UN LOGEMENT ET DES ENVIRONNEMENTS INTÉRIEURS FAVORABLES À LA SANTÉ DANS LES CONSTRUCTIONS NEUVES ET LES RÉNOVATIONS

PORTER À LA CONNAISSANCE DES TERRITOIRES CONCERNÉS LES RISQUES D'ÉMANATION DE RADON ET PRÉCONISER DES TECHNIQUES DE CONSTRUCTION POUR LIMITER LES RISQUES

La sensibilisation des collectivités sur le [radon](#), gaz naturel radioactif incolore et inodore, a été menée à travers la diffusion de courriers aux propriétaires d'établissements sur la mise en œuvre de la réglementation ; l'organisation de deux forums à Vire et Cherbourg en juin 2019 ; l'organisation d'un webinaire QAI/ Radon en février 2021 par la DREAL et l'ARS, et la diffusion d'une [plaquette en ligne](#) sur le site de l'ARS.

Outre les actions précitées, la sensibilisation des collectivités est également passée par les « porter à connaissance » (émanant des services de l'État) à l'occasion de la révision des documents d'urbanisme. De cette manière, les collectivités ont pu intégrer la problématique radon dans leurs documents d'urbanisme.

De plus, certains départements ont également revu leur document départemental des risques majeurs (DDRM) sur lesquels les collectivités peuvent s'appuyer pour établir leur Document d'information communal sur les risques majeurs (DICRIM).



PROMOUVOIR ET SENSIBILISER LARGEMENT LE PUBLIC ET LES PROFESSIONNELS DU BÂTIMENT SUR LE RISQUE RADON

Les professionnels du bâtiment ont été sensibilisés par la DREAL lors de la réunion de la section Normandie de QUALIBAT en juillet 2019. Des actions seront à poursuivre pour les sensibiliser davantage à la qualité de l'air intérieur et au radon.

ZOOM SUR



CAMPAGNE DE SENSIBILISATION ET DE PRÉVENTION À L'EXPOSITION AU RADON DANS L'HABITAT PRIVÉ

Après du grand public, des campagnes locales de sensibilisation sur l'air intérieur et le radon ont été lancées, à partir de fin 2021, sur le territoire de

Fliers aggro. Près de 150 dosimètres ont été confiés aux habitants du secteur d'Athis-de-l'Orne pour mesurer le taux de radon dans leur logement. Pour ceux qui présentaient les taux les plus élevés, le Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement (CEREMA) a réalisé un diagnostic pour accompagner les habitants. Des recommandations en matière d'isolation et d'aération ont pu être délivrées à l'ensemble des participants. Cette action, pilotée par l'ARS, le CPIE Collines Normandes et la DREAL, a vocation à se poursuivre sur ce territoire (notamment le secteur de Briouze à compter de décembre 2022) et dans d'autres secteurs qui seraient intéressés.

OBJECTIF 3 - PRÉVENIR LES EXPOSITIONS DES PUBLICS SENSIBLES À L'ENVIRONNEMENT INTÉRIEUR

DÉVELOPPER ET PÉRÉNERISER L'INTERVENTION DES CONSEILLERS EN ENVIRONNEMENT INTÉRIEUR

Deux postes de conseillers en environnement intérieur (CEI) sont déployés et financés par l'ARS depuis plusieurs années en Normandie. Mobilisés sur prescription médicale, ces professionnels apportent une expertise à domicile et des conseils ciblés auprès de personnes souffrant de pathologies chroniques respiratoires pour réduire les sources d'exposition.

Six mois après leur intervention, 86% des professionnels de santé ont noté une amélioration de l'état de santé de leurs patients selon une enquête d'évaluation. Pour sensibiliser les professionnels de santé sur l'intérêt des missions des conseillers, des réunions de présentation du dispositif ont été organisées, et un flyer diffusé en 2019.

AXE 4

LIMITER L'EXPOSITION À LA POLLUTION DE L'ENVIRONNEMENT EXTÉRIEUR ET AUX ESPÈCES NUISIBLES À LA SANTÉ HUMAINE*

Les activités humaines (urbaines, industrielles et agricoles) sont sources de pollutions potentiellement dangereuses pour la santé, mais aussi de nuisances olfactives et sonores. Par ailleurs, les premières conséquences du changement climatique se font sentir.

Si des progrès significatifs ont été réalisés pour la réduction des pollutions, l'existence de situations dégradées et l'émergence de nouveaux risques nécessitent des réponses ciblées pour limiter les expositions du public. Plusieurs leviers peuvent être mobilisés : l'amélioration des connaissances scientifiques, la communication, la sensibilisation, et la prévention via l'aménagement du territoire.

L'axe 4 compte 4 objectifs structurants mis en œuvre par des actions pilotées ou copilotées par l'ARS, la DREAL, Atmo Normandie, FREDON Normandie, le Conservatoire des Espaces Naturels et la Chambre d'agriculture de Normandie.

*ENSH dans la suite du document

OBJECTIF 1 - AMÉLIORER LA QUALITÉ DE L'AIR EXTÉRIEUR ET LIMITER SON IMPACT SUR LA SANTÉ

ZOOM SUR

AMÉLIORER LA CONNAISSANCE SUR LES POLLUANTS ET LES PESTICIDES

Dans le prolongement de la campagne nationale exploratoire de mesures de pesticides dans l'air ambiant, Atmo Normandie a mené une campagne similaire et publié un rapport d'études sur 3 sites normands (à l'exception du glyphosate) de juillet 2019 à juillet 2021 et maintenu un site de mesures en périurbain à proximité de zones agricoles à Caen jusqu'en décembre 2022.

Pour améliorer la connaissance des niveaux de pollution de l'air sur le territoire des grandes agglomérations, Atmo Normandie a développé une modélisation de la qualité de l'air à échelle fine. Les modèles urbains sont opérationnels pour Caen la mer, Cherbourg-en-Cotentin, Métropole Rouen Normandie et Dieppe Maritime, et d'autres sont en développement au niveau interurbain dès 2023.



DÉVELOPPER LA COMMUNICATION ET LA SENSIBILISATION SUR LA QUALITÉ DE L'AIR EXTÉRIEUR

Dès 2018, plusieurs actions de communication et sensibilisation ont été menées en direction des décideurs, des collectivités, notamment pour accompagner le nouvel arrêté inter-préfectoral relatif à la gestion des épisodes de pollution ou bien les obligations de la loi d'orientation des mobilités, mais aussi informer, avec la parution de la lettre « Air Mag », ou la plaquette « Que faire en cas de pic de pollution ? ».

Enfin, une convention a été signée avec la chambre d'agriculture pour une mission de sensibilisation auprès des agriculteurs. À l'attention du grand public, différents articles ou brochures ont été publiés :

- Par la DREAL : « [Brûlage des déchets verts à l'air libre](#) »
- Par le Ministère de la Transition Écologique : « [Agir pour la qualité de l'air - Mieux respirer, c'est ça l'idée](#) »
- Par l'Agence de la transition écologique (ADEME) : « [Les bonnes pratiques du chauffage au bois](#) »

PROTÉGER LES POPULATIONS DES RISQUES DE SUREXPOSITION VIA L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

À l'attention des élus et techniciens des collectivités, des professionnels de l'aménagement et des services de l'État, un guide explicite les liens entre qualité de l'air et urbanisme. Ce document propose d'intégrer la qualité de l'air dans l'élaboration ou la réalisation des Schémas de cohérence territoriale (SCoT) et plans locaux d'urbanisme intercommunal (PLUI).

La DREAL a également publié [un article](#) sur ce thème.

Afin de limiter l'exposition des populations aux pesticides, une charte de bonnes pratiques a été adoptée dans tous les départements de Normandie avec la profession agricole.

La chambre d'agriculture a également réalisé [un document pédagogique](#) pour échanger avec le grand public et les riverains.

OBJECTIF 2 - PRÉVENIR LES EFFETS SANITAIRES LIÉS AUX ESPÈCES ANIMALES ET VÉGÉTALES NUISIBLES À LA SANTÉ HUMAINE (ENSH)

AMÉLIORER LA CONNAISSANCE SUR LES ESPÈCES NUISIBLES À LA SANTÉ HUMAINE

Pour renforcer et améliorer la surveillance allergo-pollinique et la communication associée, Atmo Normandie a piloté une action en 3 étapes :

- 1 - Assurer la surveillance pollinique et communiquer les données au public et aux professionnels de santé ; valider les alertes issues du Pollinarium du Havre.
- 2 - Réaliser [un benchmark](#) sur la surveillance des pollens et l'information pour proposer aux partenaires des actions à engager dans le PRSE 4.
- 3 - Maintenir la surveillance actuelle, l'améliorer et assurer une veille sur les nouveaux outils et travailler à la modélisation des pollens dans l'air en Normandie.

Porté par l'ARS et la FREDON Normandie, l'état des lieux des connaissances sur les ENSH a donné lieu à une enquête auprès des communes sur la présence des espèces à enjeu sanitaire sur leur territoire : berce du Caucase, frelon asiatique, chenilles processionnaires, ambrosies... Le bilan de cette enquête s'est traduit par l'élaboration d'un [bilan synthétique](#), accompagné d'une carte de répartition des espèces. Les conclusions ont été publiées en ligne.

ZOOM SUR

LUTTER CONTRE LES ENSH

L'objectif a été mis en œuvre en deux étapes : une stratégie d'action établie par le Conservatoire des Espaces Naturels (CEN) et la réalisation et diffusion, par la [FREDON](#), de fiches espèces reprenant les informations utiles pour repérer, agir, et les conseils de prévention.

DÉVELOPPER LA COMMUNICATION ET LES ACTIONS DE SENSIBILISATION SUR LES ENSH

Pour lutter efficacement, il faut communiquer et accompagner les élus et les agents des collectivités. Aussi, deux axes sont poursuivis depuis 2018 :

- Pour les agents de la fonction publique, une sensibilisation a été délivrée au Centre National de la Fonction Publique Territoriale (CNFPT) sur les espèces à enjeu sanitaire installées ou en développement.
- Cette information a également été diffusée auprès des maires du Calvados réunis en conférence.

Une communication a également ciblé le grand public, les scolaires et les professionnels de santé.

OBJECTIF 3 - RENFORCER LA CONNAISSANCE, L'INFORMATION ET RÉDUIRE L'EXPOSITION DES POPULATIONS AUX SOLS POLLUÉS

PARTAGER ET AMÉLIORER LA CONNAISSANCE, RENFORCER L'INFORMATION ET RÉDUIRE LES EXPOSITIONS

Afin d'accompagner les collectivités dans la gestion des sites et sols pollués, l'ADEME a élaboré avec les partenaires [un guide pratique](#) mis en ligne.

Une version papier a été diffusée auprès des 2 649 communes et 73 EPCI normands.

Dans le cadre de la démarche « Établissements sensibles » accueillant des publics jeunes, 58 établissements ont fait l'objet de diagnostics dont 15 sont classés Catégorie C (présence de pollutions nécessitant des mesures de gestion techniques ou sanitaires).

OBJECTIF 4 - AMÉLIORER LA CONNAISSANCE ET RÉDUIRE L'EXPOSITION DES POPULATIONS AU BRUIT ET AUX CHAMPS ÉLECTROMAGNÉTIQUES

AMÉLIORER LA CONNAISSANCE ET L'INFORMATION SUR LES CHAMPS ÉLECTROMAGNÉTIQUES

L'action visant la mise en place d'un portail d'information n'a pas été menée en raison de la création d'un Portail interministériel d'informations sur les radiofréquences ([www.radiofréquences.gouv.fr](#)). Les mesures d'exposition aux ondes électromagnétiques sont réalisées par l'ANFR et publiées sur le site [www.cartoradio.fr](#).

ASSURER LA PRISE EN CHARGE DES PERSONNES ÉLECTROSENSIBLES

Les centres de pathologies professionnelles et environnementales situés au sein des centres hospitaliers universitaires de Rouen, Caen et Le Havre assurent une prise en charge pluriprofessionnelle des personnes électrosensibles sur demande, en lien avec leur médecin traitant.

RÉDUIRE LES EXPOSITIONS AU BRUIT

Des actions de sensibilisation des collectivités et des gestionnaires ont été menées dans le cadre des plans de prévention du bruit dans l'environnement. En parallèle, des actions de sensibilisations et éducation auprès des jeunes en établissements scolaires sont déployées.



AXE 5

MIEUX OBSERVER, FORMER ET INFORMER POUR AGIR ENSEMBLE DANS UN ENVIRONNEMENT SAIN

Pour agir efficacement sur les facteurs environnementaux et promouvoir collectivement un environnement favorable à la santé, il convient de connaître précisément les territoires, leurs caractéristiques et problématiques. Mais aussi, au niveau local, d'impliquer les citoyens, les professionnels, les acteurs régionaux dans une communauté vivante. Les actions de formation, le partage des informations et l'accès aux données d'observation sont des clés pour agir.

L'axe 5 compte 3 objectifs structurants mis en œuvre par des actions pilotées ou copilotées par l'Observatoire Régional de la Santé - Centre Régional d'Études, d'Actions et d'Informations en faveur des personnes en situation de vulnérabilité (ORS-CREAI) Normandie, l'ARS, la Mutualité Française Normandie et l'URCPIE.

OBJECTIF 1 - DÉVELOPPER L'OBSERVATION POUR AGIR AU NIVEAU LOCAL ET EN FACILITER L'ACCÈS

ZOOM SUR

DÉFINIR LES DONNÉES D'OBSERVATION PERTINENTES EN SANTÉ ENVIRONNEMENT À L'ÉCHELLE LOCALE ET EN FACILITER L'ACCÈS

Pour répondre aux besoins de diagnostics des territoires, l'ORS-CREAI Normandie (en partenariat avec la DREAL, la DRAAF, l'ARS, la Région et Santé publique France) a publié en 2019 un guide méthodologique pour aider à la mise en œuvre d'un **diagnostic local en Santé Environnement (DLSE)** et faciliter le choix d'indicateurs pertinents en santé environnement.



Destiné aux collectivités et acteurs locaux, ce guide identifie des indicateurs de contexte socio-démographique, environnemental et sanitaire ainsi que les pathologies en lien avec des facteurs environnementaux spécifiques. Une mise à jour a été produite en 2020. Depuis sa publication le guide a été consulté en ligne plus de 250 fois et téléchargé à près de 30 reprises.

En 2021, pour accompagner l'utilisation de ce guide et favoriser la mise en œuvre de diagnostics par les territoires,

l'ORS-CREAI a créé et diffusé **3 vidéos courtes** (*Plaidoyer pour la mise en œuvre d'un Diagnostic local en santé environnement (DLSE) ; Pourquoi et comment réaliser un DLSE ? ; Guide méthodologique : comment l'utiliser ?*).

L'ORS-CREAI a accompagné des coordonnateurs en promotion de la santé ou des collectivités dans leur démarche.

Pour répondre aux besoins de collectivités à l'échelle des établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) et des départements de la région, l'ORS-CREAI a également produit des **fiches EPCI** synthétiques des principaux indicateurs santé environnement (socio-démographiques, sanitaires et environnementaux) disponibles.

Il s'agit là d'un outil d'observation et de connaissance des territoires, complémentaire au guide pour un diagnostic local en santé environnement à l'intention des acteurs du territoire, les données sont calculées à l'échelle de la région et de la France pour établir des comparaisons.

OBJECTIF 2 - RENFORCER LES COMPÉTENCES EN SANTÉ ENVIRONNEMENT DES DÉCIDEURS, ACTEURS AU NIVEAU LOCAL ET DES PROFESSIONNELS DE SANTÉ

DÉVELOPPER LA FORMATION EN SANTÉ ENVIRONNEMENT DES ACTEURS DE SANTÉ

Le service sanitaire des étudiants de santé (SSES), outil de la stratégie nationale de santé (SNS 2018-2022), répond à plusieurs objectifs, notamment d'initier tous les futurs professionnels de santé aux enjeux de la prévention de facteurs de risques, dont ceux liés à l'environnement. Mis en place par l'ARS, le Rectorat et les instituts de formations et universités de Rouen et Caen, il concerne 2500 étudiants de santé normands. Un **guide pratique SSES** été élaboré fin 2018 pour en préciser les objectifs, modalités et ressources pédagogiques. Dispositif encore jeune, il convient pour le sujet santé environnement de consolider les modalités d'actions et de renforcer les contenus des apports de connaissance. Les premières actions réalisées concernent la prévention des risques auditifs avec des interventions d'étudiants en milieu scolaire.

Par ailleurs, des sessions de sensibilisations des professionnels de santé en exercice de périnatalité sont mises en œuvre. Celles-ci se déroulent en commun avec les professionnels de petite enfance dans le cadre du programme Jeunes Parents Santé Environnement, coordonné par la Mutualité Française avec l'appui de l'ARS et la collaboration des partenaires institutionnels de la petite enfance (les services de protection maternelle et infantile des départements (PMI), les caisses d'allocation familiales (CAF), réseau périnatalité...). La stratégie régionale « 1 000 premiers jours » a permis de renforcer ce programme avec 5 sessions de 2 jours en 2021 et 2022 réalisées dans différentes villes de la région auprès de professionnels de la petite enfance et de santé libéraux ou exerçant en PMI.

OBJECTIF 3 - FACILITER L'INFORMATION DES CITOYENS, RENFORCER L'INFORMATION, LA FORMATION ET L'ÉDUCATION DES PUBLICS SENSIBLES

FACILITER L'ACCÈS À UNE INFORMATION EN SANTÉ ENVIRONNEMENT COHÉRENTE ET LISIBLE

Destiné en priorité aux acteurs et collectivités, le site internet dédié au PRSE3, mis en place en 2019 est un outil de promotion et de valorisation de l'ensemble des travaux portés par les partenaires impliqués. Un bilan intermédiaire PRSE3 2018-2020 a été établi et diffusé.

L'ensemble des travaux et publications sont disponibles sur le site du PRSE3 : www.normandie.prse.fr

ACTION DE SENSIBILISATION ET ÉDUCATION POUR RÉDUIRE L'EXPOSITION DES POPULATIONS AUX RISQUES AUDITIFS

La sensibilisation aux risques sanitaires associés à la diffusion et à l'écoute des musiques amplifiées a ciblé 4 publics :

- Les collectivités (mairies et EPCI) et les propriétaires d'établissement recevant du public diffusant des sons amplifiés pour les informer et les accompagner à l'application de la nouvelle réglementation, notamment lors d'une journée d'information à Rouen en 2019.



- Les jeunes publics à travers des concerts pédagogiques ou actions en classe réalisées par les associations SNARK et Le Kalif auprès des élèves de primaire, collège et lycée, avec le soutien et financement de l'ARS.

- Le grand public lors d'événements musicaux ou de grands rassemblements.

- Les enseignants et professionnels de la santé scolaire à travers une formation/sensibilisation à Rouen et Caen.

SENSIBILISER, ÉDUCER LES PUBLICS À LA PRISE EN COMPTE DES ENJEUX LIÉS À LA QUALITÉ DE L'AIR INTÉRIEUR

Pilotée par l'URCPIE, les actions de sensibilisation et éducation aux enjeux de Santé Environnement et qualité de l'air intérieur se sont adressées à 3 publics :

- les jeunes des établissements scolaires de 3^e cycle (CM1, CM2, 6^e) par des interventions en classe en lien avec les programmes scolaires. Près de 4 000 élèves et leurs enseignants ont été sensibilisés sur la période du PRSE3.

- Les adultes en situation de plus grande fragilité sociale, à travers des animations de parcours Santé Environnement en lien avec les centres sociaux, des quartiers politiques de la ville, missions locales, foyers jeunes travailleurs...) avec près de 1100 adultes concernés et des interventions dans les médias (articles dans la presse gratuite caennaise, émissions radio et télé pour présenter les moyens d'actions).

- Les professionnels du champ social qui interviennent auprès des publics prioritaires à travers 25 formations courtes déployées auprès de 340 professionnels.

ZOOM SUR

DIMINUER L'EXPOSITION DES FEMMES ENCEINTES ET DE LEURS FOËTUS, AINSI QUE DES JEUNES ENFANTS, AUX POLLUANTS ENVIRONNEMENTAUX



Initié dès 2014, le programme Jeunes parents santé environnement piloté et mis en œuvre par la Mutualité française Normandie, avec le concours notamment de professionnels de santé, a été conforté et déployé dans le cadre du PRSE3 et permet d'informer et sensibiliser les publics avec :

- une **brochure, intitulée « Un environnement sain pour mon enfant »**

qui aborde quatre thèmes (Qualité de l'air intérieur, alimentation, produits d'hygiène et cosmétiques) diffusée par les professionnels auprès de femmes enceintes à plus de 2000 exemplaires.

- Un court métrage « Un environnement sain pour mon enfant » élaboré avec des professionnels et acteurs de terrain, diffusé auprès des référents familiaux, réseaux de relais locaux, relais d'assistance maternelle, CAF.

- Une douzaine d'**ateliers pratiques** organisés chaque année dans les territoires pour 100 parents et futurs parents.

En complément, dans le cadre de la stratégie régionale « 1 000 premiers jours », des dynamiques portées par des collectivités ou des structures (maternité, lieux d'accueil de petite enfance...) bénéficient d'un accompagnement pour initier des actions de sensibilisation.



PRÉFECTURE DE LA RÉGION NORMANDIE
7, place de la Madeleine
CS 16036 - 76036 Rouen Cedex
www.prefectures-regions.gouv.fr/normandie

DREAL NORMANDIE
Cité administrative - 2, rue Saint-Sever
BP 86002 - 76032 Rouen Cedex
www.normandie.developpement-durable.gouv.fr



ARS NORMANDIE
2, place Jean-Nouzille
CS 55035 - 14050 Caen Cedex 4
www.normandie.ars.sante.fr



RÉGION NORMANDIE
Abbaye-aux-Dames - Place Reine Mathilde
CS 50523 - 14035 Caen Cedex 1
www.normandie.fr



Retrouvez ce document en ligne
sur le site internet PRSE3
www.normandie.prse.fr